



**La décision a été prise par l'exécutif communal conduit par Denise Fampou, maire de l'arrondissement de Douala 2eme**

Toujours pour lutter contre la propagation de la maladie au sein de la commune, il est désormais interdit aux commerçants de déposer les marchandises à même le sol. Le marché est fermé ce vendredi 27 mars pour permettre un nettoyage général.



MINISTRE DE LA DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL  
REGION DU LITTORAL  
DEPARTEMENT DU WOUA  
CENTRALE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA  
SECRETARIAT GENERAL  
SERVICE TECHNIQUE  
BP. 11400 - TEL : (237) 23 43 03 00  
E-mail: matheusewoko@yahoo.fr

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Progrès

## COMMUNIQUE

N° 1038 /C/CAD2/SG/ST/2020

**FAISANT SUITE A LA CONCERTATION TENUE AVEC  
LES RESPONSABLES DES MARCHES,**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE  
DOUALA 2<sup>ème</sup> PORTE A LA CONNAISSANCE DES  
COMMERÇANTS INSTALLES A DOUALA 2<sup>ème</sup> QUE  
DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA  
PROPAGATION DU CORONAVIRUS, TOUS LES  
MARCHES, BOUTIQUES ET COMMERCE RESTERONT  
FERMES LE VENDREDI 27 MARS 2020.**

**II EST DORENAVANT STRICTEMENT INTERDIT DE  
DEPOSER LES DENREES ALIMENTAIRES A MEME LE  
SOL.**

**LES RESPONSABLES DES MARCHES DOIVENT  
PRENDRE LES DISPOSITIONS POUR REGULER LES  
ACCES DANS TOUS LES MARCHES DE DOUALA 2<sup>ème</sup>.**

25 MARS 2020  
**LE MAIRE**  
  
*Joseph Njonta*  
Officier de L'Ordre de la Valeur